Décision n° 2023-20B



Bureau communautaire Mardi 21 Mars 2023

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents: Mme Myriam GAIRAUD.

Rapporteur: M. Claude REVEL.

Syndicat mixte du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze – Désignation de représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2020.09.29.12 en date du 29 Septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant la désignation des représentants de l'intercommunalité dans les instances extérieures et les commissions ne présentant pas de caractère règlementaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2020.07.22.05a et n°2023.02.07.02 portant désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais au Syndicat Mixte du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze,

Considérant que le Bureau communautaire peut procéder à la désignation de membres auprès d'organismes extérieurs,

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais a été informée par écrit le 17 Février 2023 de la démission de Monsieur ELNECAVE en qualité de membre titulaire du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze,

Considérant qu'en raison de la démission de Monsieur ELNECAVE, il appartient aux membres du Conseil communautaire de désigner un représentant titulaire au sein du Syndicat mixte du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze,

Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20230322-2023-20B-AU Date de télétransmission : 22/03/2023 Date de réception préfecture : 22/03/2023

Considérant qu'il ressort des débats du Conseil communautaire du 07 Février 2023, le souhait de de pouvoir remplacer Monsieur ELNECAVE par Monsieur SABATIER en qualité de membre titulaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur SABATIER en qualité de représentant titulaire au sein du Syndicat mixte du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 22 Mars 2023

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,



Claude REVEL